

INSCRIPTIONS CANTINE, PERISCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS

Qui est concerné ?

Toutes les familles des élèves de maternelle et d'élémentaire souhaitant bénéficier des services de la restauration municipale (cantine), de l'accueil de loisirs les mercredis ou pendant les vacances scolaires.

Le temps périscolaire avant et après l'école est ouvert uniquement aux élèves de l'établissement Robert Baranne (école élémentaire et maternelle). L'école privée Notre Dame organise ses propres temps périscolaires.

Attention : l'inscription préalable est obligatoire. Si vous n'inscrivez pas votre enfant, celui-ci ne pourra pas bénéficier des dispositifs municipaux (cantine...).

Où trouver le dossier d'inscription ?

Le dossier d'inscription est joint à ce document. (Le cas échéant, il est disponible à l'accueil du pôle enfance ou en téléchargement sur le site de la Ville, rubrique vie scolaire : <https://www.vernaison.fr>)

Pour l'ensemble des familles, chacun des documents doit être dûment remplis :

- Volet 1 : Fiche de renseignements famille (une par famille)
- Volet 2 : Fiche d'inscription (une par enfant)
- Volet 3 : Fiche sanitaire (une par enfant)
- Mandat de prélèvement + RIB (seulement si vous souhaitez ce mode de paiement)

Les pièces justificatives demandées obligatoires :

- **Carnet de vaccination (vaccins obligatoires à jour)**
- **Attestation CAF (de moins de 3 mois) ***

**En l'absence d'une attestation conforme, le tarif maximum sera appliqué.*

Afin de limiter les temps d'attente, merci de venir avec vos photocopies.

Quand et où ont lieu les inscriptions ?

Nous vous accueillerons à **la salle des fêtes de Vernaison** aux dates suivantes :

- Vendredi 9 juin de 15h30 à 19h00
- Lundi 12 juin de 15h30 à 18h30
- Mardi 13 juin de 15h30 à 18h30